



Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Première session de 2021
En ligne, 7 et 8 avril 2021

Décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa première session de l'année 2021

Décision 2021/1 : État d'avancement du projet de programme de travail et de budget pour l'année 2022 ; mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies ; et harmonisation entre l'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification d'ONU-Habitat

Le Conseil exécutif

a) **Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'année 2022**

1. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'année 2022¹ ;

2. *Rappelle* sa décision 2020/6, en particulier le paragraphe 8², qui priait le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives du Conseil exécutif d'examiner le projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour 2022 en vue de le soumettre au Contrôleur de l'Organisation des Nations Unies, puis au Comité du programme et de la coordination, pour examen avant son approbation par le Conseil exécutif ; et d'examiner le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains en tenant compte de la fourchette budgétaire recommandée pour le budget général de la Fondation pour 2022 (entre 10 et 12 millions de dollars), ainsi que les autres ressources extrabudgétaires, en vue de le soumettre au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avant son approbation par le Conseil exécutif ;

3. *Prie* le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives de poursuivre ses discussions sur le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2022, qui devra se situer dans une fourchette de 10 à 12 millions de dollars, et prie la Directrice exécutive de finaliser le projet de programme de travail et de budget pour 2022 en tenant compte des observations du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, en recourant à la totalité des sources de financement projetées destinées au budget global du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, qui toutes devraient contribuer à la mise en œuvre du programme de travail et du plan stratégique, et de le présenter au Conseil exécutif à sa deuxième session de 2021 pour qu'il l'examine plus amplement ;

¹ HSP/EB.2021/4.

² HSP/EB.2020/29.

4. *Prie* le secrétariat de présenter des allocations budgétaires théoriques pour 2022 lors de la deuxième session de 2021 du Conseil exécutif, sur la base des niveaux de recettes prévus pour 2021 pour le budget général de la Fondation ;

5. *Note et accepte en principe* les estimations préliminaires de 11,2 millions de dollars pour l'appui au programme, de 69,1 millions de dollars pour le budget préaffecté de la Fondation et de 149,8 millions de dollars pour le budget de la coopération technique, et prie le secrétariat de fournir des estimations finales pour que le Conseil exécutif les examine plus avant et les approuve éventuellement à sa deuxième session de 2021 ;

6. *Note et appuie* l'allocation recommandée de 13,3 millions de dollars provenant du budget ordinaire des Nations Unies, qui contribue notablement à la mise en œuvre du programme de travail et du plan stratégique et qui doit être analysée plus avant, examinée et approuvée par la Cinquième Commission ;

7. *Prie* le secrétariat de définir et mettre à jour les politiques et méthodes de recouvrement des coûts appliquées par ONU-Habitat, pour examen par le Conseil exécutif à sa deuxième session de 2021 ;

b) Harmonisation entre le processus d'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

8. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive concernant l'harmonisation entre l'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains³ ;

c) Mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies

9. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies⁴ et recommande la poursuite de la mise en œuvre par ONU-Habitat du programme de réforme du Secrétaire général dans son intégralité, y compris le renforcement de la coopération avec les autres entités des Nations Unies.

Décision 2021/2 : Questions financières, budgétaires et administratives concernant le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les mesures prises pour améliorer sa gestion, ses politiques et ses procédures internes, et mesures prises pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail ainsi que contre tout autre type d'exploitation ou d'abus

Le Conseil exécutif

1. *Prend note* des rapports de la Directrice exécutive sur les questions financières, budgétaires et administratives, notamment sur la situation financière provisoire du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 décembre 2020⁵, les effectifs du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 décembre 2020⁶, la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique⁷, et les informations actualisées sur les effectifs, la répartition géographique équitable et la parité des sexes⁸ ; recommande que le secrétariat recherche une solution plus structurelle pour enrayer la diminution des contributions à des fins générales, tout en s'assurant que toutes les sources de financement contribuent à la mise en œuvre intégrale du plan stratégique et du programme de travail ; et prie le secrétariat de présenter un document de travail sur la question pour examen à sa deuxième session de 2021 ;

³ HSP/EB.2020/16/Add.1.

⁴ HSP/EB.2021/7.

⁵ HSP/EB.2021/2.

⁶ HSP/EB.2021/2/Add.1.

⁷ HSP/EB.2021/2/Add.2.

⁸ HSP/EB.2021/2/Add.3.

2. *Se félicite* de l'amélioration de la parité femmes-hommes en général et parmi les agents des services généraux, et encourage le Programme des Nations Unies pour les établissements humains à continuer de recruter des femmes au niveau des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, pour parvenir à une répartition géographique équitable et un équilibre entre les sexes dans l'ensemble d'ONU-Habitat ;

3. *Prie* le secrétariat de lui soumettre à l'avenir des rapports sur la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources, y compris des informations factuelles et analytiques indiquant dans quelle mesure cette stratégie a atteint ses objectifs ;

4. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive sur la restructuration en cours du Programme des Nations Unies pour les établissements humains⁹ et recommande qu'ONU-Habitat évalue régulièrement, réexamine et améliore en conséquence sa présence régionale et sur le terrain, en consultation avec les États membres, en vue d'optimiser la mise en œuvre de son mandat et de son plan stratégique et de continuer d'apporter son concours aux travaux des équipes de pays des Nations Unies le plus efficacement possible ;

5. *Prend également note* du rapport de la Directrice exécutive sur les mesures pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains¹⁰ et prie la Directrice exécutive de partager le cadre de responsabilité et de responsabilisation avec les États membres, ainsi qu'une mise à jour concernant sa mise en œuvre ;

6. *Prend en outre note* du rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour renforcer la protection contre l'exploitation sexuelle ainsi que contre tout autre type d'exploitation ou d'abus et contre le harcèlement sexuel au travail¹¹.

Décision 2021/3 : Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les résolutions et décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat, et communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2020 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, et mise à jour sur la réponse d'ONU-Habitat à la pandémie de coronavirus

Le Conseil exécutif,

a) Application des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session

Rappelant la résolution 1/2 de l'Assemblée d'ONU-Habitat en date du 31 mai 2019 ainsi que sa propre décision 2020/5 en date du 29 octobre 2020, dans laquelle il a pris acte d'une note de cadrage prévoyant la mise en place d'un processus d'examen des Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs,

1. *Prend note* du rapport présenté par la Directrice exécutive sur les progrès de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session¹² ;

2. *Prie* la Directrice exécutive, au vu des Lignes directrices susvisées, de lui présenter à sa deuxième session de 2021 le cadre d'un processus d'examen collégial et une estimation des ressources requises pour évaluer les progrès accomplis et proposer, le cas échéant, des amendements au texte des Lignes directrices pour en assurer l'application effective ;

3. *Rappelle* sa décision 2020/5 du 29 octobre 2020 et prend note des efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour apprendre à se servir des technologies numériques en vue de concevoir et mener à bien des programmes et activités de renforcement des capacités ;

⁹ HSP/EB.2021/3.

¹⁰ HSP/EB.2021/9.

¹¹ HSP/EB.2021/8.

¹² HSP/EB.2021/6.

4. *Recommande* d'accélérer la transition numérique d'ONU-Habitat et la mobilisation de ressources financières, dans le cadre de la stratégie générale de mobilisation de ressources, pour faciliter la mise au point d'activités novatrices de renforcement des capacités et d'outils d'apprentissage accessibles à tous et souligne l'importance des partenariats stratégiques avec les entités des Nations Unies et les partenaires pour tirer parti des initiatives et des technologies existantes ;

b) Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat

5. *Rappelle* la résolution 72/226 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2017 intitulée « Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) » et prend note du rapport de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;

6. *Engage* la Directrice exécutive à continuer de faire en sorte que les activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains soient équilibrées et que ses travaux normatifs guident ses travaux opérationnels en y étant intégrés ;

7. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive sur la réponse du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à la pandémie de coronavirus¹³.

Décision 2021/4 : Méthodes de travail du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour l'année 2021

Le Conseil exécutif

a) Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail spéciaux

1. *Adopte* le rapport du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa deuxième session de 2020¹⁴ ;

2. *Prend note* de l'exposé de la présidence du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives ;

b) Date et ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif

3. *Décide* que sa deuxième session de 2021 se déroulera sur deux ou trois jours entre le 16 et le 18 novembre 2021 ;

4. *Décide également* que l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session de 2021 sera le suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la deuxième session de 2021 ;
 - b) Adoption du rapport sur les travaux de la première session de 2021.
3. Rapports des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif.
4. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique.
5. Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2022.

¹³ HSP/EB.2021/INF/2.

¹⁴ HSP/EB.2020/28.

6. Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 :
 - a) Rapport annuel de 2020 sur le plan stratégique pour la période 2020–2023 ;
 - b) Note explicative sur les recettes et les dépenses annuelles effectives à l'appui du projet de plan financier.
7. Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2021 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, et mise à jour sur la réponse d'ONU-Habitat à la pandémie de maladie à coronavirus.
8. Réunion de haut niveau consacrée à l'évaluation des progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.
9. Rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif.
10. Rapport annuel du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif.
11. Ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif.
12. Questions diverses.
13. Clôture de la session.

Décision 2021/5 : Élection des membres du Bureau du Conseil exécutif pour le mandat portant sur la période 2021–2022

Le Conseil exécutif

Décide d'élire, pour un mandat allant de la fin de la première session de 2021 à la fin de la première session de 2022, en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable, les membres de son nouveau Bureau comme suit :

- | | |
|----------------------|---|
| Président(e) : | Pologne, représentant les États d'Europe orientale |
| Vice-Président(e)s : | Égypte, représentant les États d'Afrique
France, représentant les États d'Europe occidentale et autres États
Pakistan, représentant les États de la région Asie-Pacifique |
| Rapporteur(e) : | Chili, représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes |